



Digital marketing Services

COMMUNIQUE DE PRESSE

Tenue à huis-clos de l'Assemblée Générale du 25 mars 2021 – 14h30

Levallois-Perret, le 19 mars 2021, à 19h30

Dans le contexte de la crise Covid-19, afin de protéger l'ensemble des actionnaires et au vu des dernières mesures gouvernementales, le Président Directeur Général agissant sur délégation du Conseil d'administration a pris la décision de tenir l'Assemblée Générale Mixte du 25 mars 2021 à 14 heures 30, à huis clos, hors la présence physique des actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y assister.

Cette mesure a été prise compte-tenu des mesures visant à restreindre la liberté de circulation pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre du confinement de la région Ile de France (où devait se tenir la prochaine Assemblée Générale de la Société), annoncées par le gouvernement hier et devant prendre effet à compter de demain.

Cette décision est prise conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 prorogée et modifiée.

L'avis préalable à l'Assemblée générale, comprenant l'ordre du jour de l'Assemblée, le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée et les principales modalités de participation et de vote à l'Assemblée, a d'ores et déjà été publié le 17 février 2021 au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO). L'avis de convocation a également déjà été publié le 10 mars dernier au BALO et dans un journal d'annonces légales. L'attention des actionnaires et autres personnes ayant droit d'assister à l'assemblée est attirée sur le fait, que contrairement à ce qui est mentionné dans ces avis, l'assemblée se tiendra à huis clos.

Les nouvelles modalités de participation des actionnaires figurent en annexe au présent communiqué.

Retransmission et modalités de participation

Il est précisé que les actionnaires ne pourront pas participer et voter en direct (par voie de conférence téléphonique ou audiovisuelle) du fait de l'impossibilité technique de procéder à leur identification.

L'Assemblée fera l'objet d'une retransmission en direct en format vidéo en cliquant sur le lien suivant.
<https://app.livestorm.co/qwamplify-3/qwamplify-assemblee-generale-des-actionnaires-25032021?type=detailed>

Cette retransmission sera également accessible via le site internet de la société dans la rubrique Investisseurs - Documents-financiers - Assemblées Générales (<https://www.qwamplify.com/investisseurs/documents-financiers/>). Elle sera rediffusée en différé dans le délai prévu par la réglementation.

Les actionnaires ne pouvant participer physiquement à l'Assemblée, les cartes d'admission délivrées sont annulées. Les actionnaires ayant l'intention de participer physiquement à l'Assemblée sont donc invités à modifier leur mode de participation et à adresser un vote par correspondance ou un pouvoir dans les conditions indiquées en annexe au présent communiqué.

Questions des actionnaires

Tout actionnaire peut adresser au Président du Conseil d'administration de la société des questions écrites, conformément aux dispositions de l'article R. 225-84 du Code de commerce. Ces questions écrites devront être envoyées, de préférence par voie électronique à l'adresse suivante : marina.rossignol@qwamplify.com (ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège administratif à l'attention de Marina Rossignol 135 avenue victoire 13790 Rousset) et reçues avant la fin du second jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale (le 23 mars 2021). Elles devront être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte. Les questions et leurs réponses seront mises en ligne sur le site de la société dans le délai prévu par la réglementation.



Digital marketing Services

L'assemblée se tenant à huis-clos, exceptionnellement les actionnaires ne pourront pas poser de questions orales, ni proposer des amendements ou résolutions nouvelles pendant l'assemblée générale.

Scrutateurs

Concernant la désignation des scrutateurs dans le cadre d'une Assemblée générale à huis-clos, ces fonctions doivent être proposées à des actionnaires parmi les dix actionnaires disposant du plus grand nombre de droits de vote dont la société a connaissance à la date de convocation de l'assemblée, conformément à la réglementation applicable.

Le Président Directeur Général agissant sur délégation du Conseil d'administration a ainsi décidé de désigner en qualité de scrutateur, la Société CACR Croissance représentée par Monsieur Sylvain Reny ainsi que la Société PEAK CAPITAL représentée par Monsieur Philippe Klochender. Ces derniers ont fait savoir par avance qu'ils accepteraient cette fonction.



Digital marketing Services

Nouvelles modalités de participation et de vote à la prochaine Assemblée

(Ces mentions annulent et remplacent celles précédemment publiées par la Société dans ses avis préalable et de convocation)

L'assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Seuls pourront participer à l'Assemblée Générale, les actionnaires justifiant de l'inscription en compte des titres à leur nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour leur compte au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le 23 mars 2021 à zéro heure, heure de Paris :

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société,
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Conformément à l'article 4 de l'Ordonnance 2020-321 du 25 mars 2020 prorogée et modifiée et au Décret n°2020-418 du 10 avril 2020 prorogé et modifié, l'assemblée générale mixte de la société du 25 mars 2021 sur décision du Président Directeur Général agissant sur délégation du Conseil d'administration, se tiendra sans que les actionnaires et les autres personnes ayant le droit d'y assister ne soient présents, que ce soit physiquement ou par conférence téléphonique ou audiovisuelle.

En conséquence, les actionnaires ne pourront pas assister à l'assemblée physiquement.

Les actionnaires peuvent choisir entre l'une des formules suivantes :

- a) Voter par correspondance.
- b) Adresser une procuration à la société sans indication de mandat (pouvoir au président).
- c) Donner une procuration à un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité (mandat à un tiers), étant précisé que, dans ce cas, le mandataire devra voter par correspondance au titre de ce pouvoir.

Les actionnaires pourront voter par correspondance ou donner pouvoir, en utilisant le formulaire de vote prévu à cet effet. Ces moyens de participation mis à la disposition des actionnaires sont désormais les seuls possibles.

Un actionnaire qui aurait déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation peut choisir un autre mode de participation à l'assemblée sous réserve que son instruction en ce sens parvienne à la société dans des délais compatibles avec les règles relatives à chaque mode de participation. Les précédentes instructions reçues sont alors révoquées.

Le formulaire unique de vote par correspondance et de pouvoir est mis en ligne sur le site de la société.

Le formulaire unique de vote par correspondance et de pouvoir devra être renvoyé, accompagné pour les actionnaires au porteur de leur attestation de participation.

Les votes par correspondance et pouvoirs au président devront être reçus par les services de la Société, soit par voie électronique à l'adresse suivante : marina.rossignol@qwamplify.com, soit par voie postale au siège administratif à l'attention de Madame Rossignol, 135 Avenue Victoire 13790 ROUSSET. Les votes par correspondance devront être reçus au plus tard le 21 mars 2021.

Les mandats à un tiers peuvent valablement parvenir à la Société, soit par voie électronique à l'adresse suivante : marina.rossignol@qwamplify.com, soit par voie postale à l'adresse suivante : Qwamplify - Madame Rossignol, 135 Avenue Victoire 13790 ROUSSET, jusqu'au quatrième jour précédant la date de l'assemblée générale, à savoir au plus tard le 21 mars 2021.

Le mandataire ne pourra assister physiquement à l'Assemblée. Il devra nécessairement adresser ses instructions pour l'exercice des mandats dont il dispose, à la société par voie électronique à l'adresse suivante :



Digital marketing Services

marina.rossignol@qwamplify.com, via le formulaire sous la forme d'un vote par correspondance, au plus tard le quatrième jour précédant la date de l'assemblée, à savoir au plus tard le 21 mars 2021.

CONTACTS : marina.rossignol@qwamplify.com

Cédric Reny

PDG et fondateur

<https://fr.linkedin.com/pub/cédric-reny/b7/669/69b>

Solène Clément

Directrice Administrative et Financière

<https://www.linkedin.com/in/soleneclément-mylittlecfo/>

AUTHENTIFIÉ PAR



SECURITY MASTER Footprint
www.security-master-footprint.com

ISIN : FR0010889386 – Mnémonique : ALQWA
Eligible au PEA-PME – Indice PEA-PME150

Labellisée « Entreprise Innovante » - BPI France

Coté sur Euronext Growth Paris

